

CGT SPIP Centre Val de Loire

SPIP 45 Mobilisé !!!!!

En décembre 2015, Le Ministère de la Justice et la Direction de l'Administration Pénitentiaire ont décidé de distribuer primes et indemnités, améliorations des conditions de travail, recrutements d'effectifs et revalorisations statutaires à l'ensemble des personnels....sauf à ceux de la filière Insertion Probation.

Priés de suivre l'ensemble des réformes et les travaux engagés sur les pratiques professionnelles, les personnels d'Insertion et de Probation font face à une **charge de travail toujours croissante, à un manque d'effectif criant, à des conditions de travail dégradées et à une accumulation incessante de priorités (contrainte pénale, radicalisation...) sans qu'aucune des promesses ne soient aujourd'hui tenues (abandon de la pré-affectation des conseillers sur poste vacant ou encore l'égalité de traitement pour la retraite).**

C'est parce que les personnels des SPIP souhaitent eux aussi être reconnus pour le travail effectué et pouvoir le faire dans les meilleures conditions possibles, qu'ils exigent :

- L'ouverture de négociations statutaires pour la filière insertion et probation à échéance raisonnable.
 - Une remise à niveau immédiate du régime indemnitaire.
- L'égalité de traitement des ASS ayant intégré le corps des CPIP avant l'automne 2014 quant à la prise en compte de la PSS dans le calcul de la pension de retraite.
 - La suppression de la pré-affectation dès la prochaine promotion de CPIP.
- Un plan de recrutement permettant un véritable renforcement des ressources humaines.

Les personnels syndiqués et non syndiqués du SPIP du Loiret, réunis en Assemblée Générale ce jour, ont décidé de s'associer pleinement au mouvement national dénonçant le mépris de l'Administration Pénitentiaire et du Ministère de la Justice envers sa filière Insertion et Probation.

Ils ont également décidé à l'unanimité la mise en œuvre des modalités d'actions suivantes à compter du 22/03/2016 pour l'antenne d'Orléans et du 24/03/2016 pour l'antenne de Montargis :

- « Journée morte » chaque jeudi
- Boycott des réunions partenariales et institutionnelles : CAP, CPU, CPI, etc...
- Rétention de transmission des rapports une semaine/mois
- Information aux magistrats, élus locaux et médiatisation du mouvement
- Insertion d'un bandeau au bas de chaque rapport, courriel, télécopie : « *Le SPIP du Loiret est actuellement en mouvement protestataire jusqu'à l'ouverture de négociation indemnitaire et statutaire pour la filière insertion et probation et réclame la continuité du renfort en ressource humaine* » .

Ces actions se poursuivront jusqu'au succès de nos revendications.

Fait à Orléans, le 21 mars 2016